



Stage

Initiation à la danse orientale
Pour les 11-15 ans
Avec Ann-Gaëlle Le Bihan



Samedi 21
avril 2018
10h30-
12h00

Grande salle du
château de l'Arceau,
Angers

Tarif:
15 euros

Renseignements et inscriptions:
www.1001dancesdorient.fr
asso1001dancesdorient@hotmail.fr



Ann-Gaëlle Le Bihan

Ann-Gaëlle (BellyGyaL) interprète et enseigne les danses orientales égyptiennes et tribal fusions à Angers.

D'abord passionnée de danse modern-jazz pendant 10 ans, elle rencontre le raqs sharqi à Angers avec Sawsane (Johanna Pasquet) et y investit immédiatement toute son énergie. Par la suite, les formations avec des professeurs internationaux (masterclasses techniques, formation professionnalisante « enseignement » avec Yaël Zarca, voyage en Egypte, formations à l'A.T.S. avec Julie de St Blanquat) enrichiront sa danse de nouveaux styles, dont les folklores égyptiens et l'American Tribal Style®. Amoureuse de la diversité des styles, Ann-Gaëlle pratique d'autres danses en

parallèle, danses urbaines et danses du monde, qui influencent son travail chorégraphique.

La compagnie « El Salam », dont elle fait partie, regroupe des danseuses orientales professionnelles et amateurs.

Enseignante avant tout, elle transmet sa passion avec un souci pédagogique particulier, dans le but de rendre accessible au plus grand nombre la maîtrise technique de cet art, tout autant que l'expression de soi.

Le stage :

Ann-gaëlle propose d'initier les ados de 11 à 15 ans à la danse orientale. Pour cela elle vous initiera aux techniques de bases pour finir sur un petit enchaînement.

Prévoir d'arriver 15 minutes avant le début du stage

Une collation sera offerte aux participants à la fin du stage.

Niveau : débutant. Les garçons sont aussi acceptés !

Tarifs : 15 euros

Lieu : salle du Château de l'Arceau – 10 rue Guillaume Lekeu à Angers (proche du centre commercial Espace Anjou)

Bus n°4, arrêt Angers – Arceau/ Bus n°5, arrêt Angers – Camélia

Inscriptions :

- Bulletin d'inscription rempli lisiblement
- règlement intérieur de l'association ci-dessous **signé**
- règlement par chèque libellé à l'ordre de « Association Mille et Une Danses d'Orient »

Dossier à retourner par voie postale **UNIQUEMENT** à
Mille et Une Danses d'Orient –
6 mail Marcelle Henry
49000 Angers

Un mail de confirmation de votre inscription vous sera envoyé à réception des documents.

Tout désistement survenant dans les 48 heures avant le début du stage ne pourrait faire l'objet d'un remboursement ou de réclamations d'aucune sorte.

Renseignements :

Mail : asso1001dancesdorient@hotmail.fr
Site internet : www.1001dancesdorient.fr

Stage « ados »
21 avril 2018
Ann-Gaëlle Le Bihan

Bulletin d'inscription

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP / Ville :

Tél :

Mail :

Règlement de 15 euros : Chèque Espèces

Je désire être informé(e) par mail de l'actualité de
Mille et Une Danses d'Orient oui / non

Déclaration sur l'honneur (à remplir par le représentant légal)

Je soussigné
atteste sur l'honneur que mon enfant

.....
est en capacité physique de pratiquer la danse
orientale. (Un certificat médical pourra m'être
demandé.)

Fait à,
le

Signature du stagiaire et de son représentant légal :

Règlement intérieur de l'association Mille et Une Danses d'Orient

L'inscription à toute activité de l'association implique
l'acceptation sans restriction du présent règlement.

Adhésion à l'association :

- Toutes les adhésions sont soumises aux membres du Bureau et étudiées, avant acceptation définitive. Il appartient au Bureau le droit de rejeter une adhésion.
- Les adhérentes doivent être en mesure de présenter leur carte d'adhésion à chaque début de cours et ce, tout au long de l'année.
- Les adhérentes ont le droit de consulter les statuts de l'association. Ils sont disponibles à tout moment, sur simple demande auprès de l'un des membres du Bureau.
- Les membres de l'association sont conviés une fois par an à l'Assemblée Générale où le point sera fait sur l'année écoulée.
- Les membres du Bureau, élus pour une durée de deux ans, sont rééligibles et sont tenus, hormis avec les adhérents, à la confidentialité sur les projets de l'association.
- Les adhérentes ne peuvent en aucun cas intervenir sur un événement artistique, quel qu'il soit, sous le nom de l'association, sans avoir préalablement obtenu l'accord des membres du Bureau.

En ce qui concerne les stages :

- L'inscription prend effet à réception du paiement ; néanmoins, l'encaissement n'aura lieu qu'au premier jour du stage.
- Le stagiaire doit être médicalement apte à participer à un stage de danse. Une attestation sur l'honneur lui sera demandée.
- Le remboursement de l'inscription ne pourra être accepté que sur présentation d'un certificat médical. Tout stage commencé est dû.

- L'association se réserve le droit d'annuler un stage si l'effectif est insuffisant.

En ce qui concerne le droit à l'image :

- L'association se réserve le droit de photographier et/ou de filmer l'adhérente lors de tous types d'activités organisées par l'association (cours, représentations, et toutes autres activités encore non connues à ce jour), et à exploiter son image dans un but non lucratif, image sur tous supports (pellicules, papiers, vidéos, CD-ROM, CDI, DVD...), et en tous formats, insérés ou non dans des documents audiovisuels, informatiques, multimédias, sites web internet, éditions graphiques sous toutes ses formes, etc. Les prises de vues ainsi réalisées seront exploitées exclusivement dans le cadre de la communication interne et externe de l'association, nationale et internationale, pour ses besoins de formation, de promotion ou d'information du public sur ses activités.
- L'association se réserve le droit de diffuser l'image de l'adhérente notamment par voie de presse écrite et/ou audiovisuelle et/ou informatique (ondes, câbles, satellites, réseaux informatiques...), en particulier sur son site internet désigné à l'adresse www.1001dancesdorient.fr, ou à toute autre adresse de site de l'association à venir, mis en ligne à la disposition de toute personne qui viendra se connecter.
- Les adhérentes ne sont pas autorisées à exploiter ni diffuser l'image d'autres adhérentes ou professeurs sur des sites créés par elles (blogs, sites personnels ou professionnels), ni sur les réseaux sociaux (Facebook, etc.).

Signatures du stagiaire et de son représentant légal, précédées de la mention « Lu et approuvé »